

M. Bruno LE MAIRE,
ministre de l'Économie et des Finances

M. Christophe BÉCHU,
ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Mme Olivia GRÉGOIRE,
ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises

M. Olivier KLEIN,
ministre délégué chargé de la Ville et du Logement

M. Louis MARGUERITTE,
député de la 5^e circonscription de Saône-et-Loire

Montceau-les-Mines, le 25/05/2023

Messieurs les Ministres, Madame la Ministre, Monsieur le Député,

En tant que dirigeant d'une entreprise active depuis 1928 dans le secteur du bâtiment, je profite de cette concertation lancée par le Gouvernement pour la réorganisation du service public de la rénovation de l'habitat pour vous interpellier sur un certain nombre de points qu'il serait préférable que cette démarche n'omette pas de considérer.

En raison des dysfonctionnements actuels de France Rénov', les retards dans le versement des aides MaPrimeRénov' posent des problèmes majeurs. Les ménages et les entreprises de rénovation sont confrontés à des difficultés financières, ce qui entraîne un nombre de rénovations performantes bien inférieur aux objectifs nationaux.

En 2022, sur un total de 670 000 opérations financées, **seulement 66 000 rénovations performantes** ont été réalisées (à comparer avec l'objectif annuel de 700 000 pour les 30 prochaines années).

Vous trouverez ci-joint une liste de 7 propositions dont la mise en œuvre permettrait d'instaurer un dispositif d'incitation à la rénovation énergétique plus efficace, fiable et transparent pour l'ensemble des parties prenantes.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces propositions et de l'engagement du Gouvernement en faveur d'une rénovation énergétique plus accessible et performante.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Lionel POLITI
Dirigeant du groupe ACTIV

7

PROPOSITIONS POUR UN DISPOSITIF D'INCITATION À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PLUS EFFICACE, FIABLE ET TRANSPARENT POUR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

1 REPENSER LE DISPOSITIF DE VERSEMENT DES AIDES

Mettre en place des mécanismes de préfinancement des aides. Dès l'acceptation de la demande, les entreprises bénéficient d'une avance sur les aides dues au demandeur. Elles peuvent ainsi financer les travaux sans dépendre entièrement des délais de versement, et sans affecter leur trésorerie ou celle de leurs clients.

2 RÉDUCTION DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Simplifier les procédures administratives, optimiser les circuits de validation et de paiement, et allouer des ressources suffisantes pour garantir un traitement rapide des dossiers de demande d'aides. Des paiements effectués à des dates prévisibles et dans des délais raisonnables constituent un gage de sérénité pour tous les acteurs.

3 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ADMINISTRATIVES

Investir dans la formation du personnel et l'amélioration des processus internes des organismes chargés du traitement des demandes d'aides à la rénovation énergétique, dans l'utilisation de technologies efficaces pour le suivi des dossiers et dans la mise en place de mécanismes de contrôle visant à réduire les retards administratifs.

4 ACCORDER DAVANTAGE DE CONFIANCE AUX ENTREPRISES DÉJÀ RGE

Autoriser les entreprises RGE à proposer des solutions techniques équivalentes à celles recommandées par l'audit énergétique ou l'Accompagnateur Rénov'. Cela évite des lourdeurs administratives, accélère les réalisations, favorise la concurrence et stimule l'innovation de l'ensemble de la filière.

5 RENFORCER LE CONTRÔLE DES ENTREPRISES INTERVENANT EN RÉNOVATION

Renforcer les mécanismes de vérification des entreprises RGE et des délégataires CEE, intensifier les inspections sur le terrain et sanctionner les contrevenants. Il s'agit de mettre fin à toute forme d'abus pour protéger les propriétaires et restaurer la confiance dans les artisans du bâtiment.

6 RELEVER LE NIVEAU DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES MÉNAGES

Augmenter le budget alloué aux aides à la rénovation globale, plus coûteuse qu'une opération partielle. Cela passe par des subventions directes, des mécanismes de tiers financement ou des partenariats avec des institutions financières.

7 ORGANISER DES ASSISES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Nous proposons la tenue d'Assises de la rénovation énergétique, qui impliqueraient toutes les parties prenantes, publiques, privées et les représentants des propriétaires. Cette initiative favoriserait une véritable coopération et permettrait d'élaborer le contenu d'un service public tenant compte des besoins de tous les acteurs concernés.



SIMPLIFICATION



CONFIANCE



EFFICACITÉ



COLLECTIF